



## Séance du 25 mai 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-cinq mai à dix neuf heures trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, en mairie sous la présidence de Madame Martine TYSSANDIER, Maire, suite à la convocation adressée le 19/05/2021

**Etaient Présents :** Martine TYSSANDIER, Jean-Henri PALLANCHE, Noël BOIVIN, Marc VANDAME, Karine COMBIER, Morgane DUPOUX, Julien MARTIN, Laurent FERRERI, Emma RAGO, Didier DOUSSON.

**Absents excusés représentés :**

- Isabelle FROSIO donne pouvoir à Martine TYSSANDIER
- Hervé VIALLE donne pouvoir à Jean-Henri PALLANCHE
- Emmanuelle POIX donne pouvoir à Karine COMBIER

**Absente excusée non représentée :** Catherine RANCE

**Secrétaire de séance :** Didier DOUSSON

Après l'approbation des dernières séances du conseil municipal en date du 15mars, 25 mars et 12 avril 2021, l'ordre du jour est abordé.

### 1. Avenant / Renouvellement Contrat de prestation de services SUEZ / Exploitation station d'épuration

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de prestation de services pour l'exploitation de la station d'épuration qui a été conclu en date du 17 mars 2021 avec SUEZ EAU France, lequel modifie l'article 8 « Durée du contrat » comme suit : « Le présent contrat prendra effet à compter du 17 mars 2021. Il est conclu pour une durée de 3 ans. Il se terminera le 16 mars 2024. »

### 2. Décisions Modificatives Budget COMMUNE :

- Décision modificative N° 1 : Sauvegarde Informatique Secrétariat de Mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget COMMUNE de l'exercice 2021

#### CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2183	000304			Matériel de Bureau	+ 3 600,00

#### CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	283			Construction	-3 600,00

- Décision modificative n° 2 : Annulation de titres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le Budget COMMUNE de l'exercice 2021

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
67	673				Titres annulés	+ 900,00

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
012	6413				Personnel non titulaire	-900,00

**3. Décision Modificative n° 1 Budget ASSAINISSEMENT : Régularisation compte Dépenses Imprévues**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le Budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2021

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	61523				Réseaux	+ 16 273,00

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
022	022				Dépenses imprévues	-16 273,00

**4. Déclassement du domaine public d'une petite parcelle de terrain venelle des Forts en vue de sa cession**

Dans le cadre de l'acquisition des parcelles cadastrées section I n° 936 et 937 (en l'état de grange et de son annexe), M. et Mme PEYRAUD Pascal ont sollicité de la commune la cession d'une petite parcelle de terrain communal sise Venelle des Forts, enclavée dans les deux bâtiments.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée l'accord de principe donné par le conseil municipal lors de sa séance en date du 21 janvier 2021

Cette emprise d'une contenance de 28 m<sup>2</sup> n'ayant aucune utilité particulière, il paraît possible de faire droit à cette demande. Toutefois, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé.

L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies. En l'espèce le déclassement de cette portion de voirie n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

Mme le Maire présente au conseil le procès verbal de délimitation et le plan de modification du parcellaire cadastral établis par le Cabinet GEOVAL en date du 28/04/2021 (plan annexé à la présente délibération)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Constate la désaffectation de la petite parcelle de terrain sus visée, d'une superficie de 28 m<sup>2</sup>, enclavée dans les deux immeubles cadastrés section I n° 936 et 937 Venelle des Forts en centre bourg (plan en annexe),
- Décide d'en prononcer le déclassement et l'intégration dans le domaine privé communal
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

**5. Cession petite parcelle de terrain venelle des Forts suite au déclassement du domaine public communal / Consorts PEYRAUD**

Suite à la délibération du conseil municipal de ce jour portant déclassement du domaine public communal de la parcelle enclavée dans les deux immeubles cadastrés section I n° 936 et 937 venelle des Forts à Saint-Sandoux, d'une contenance de 28 m<sup>2</sup>, il convient de délibérer au sujet de la cession de ladite parcelle à Mr et Mme Pascal PEYRAUD.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **Donne son accord pour la cession de la parcelle enclavée dans les deux immeubles cadastrés section I n° 936 et 937 venelle des Forts (matérialisée « lot A » sur le plan en annexe de la présente délibération) à l'Euro symbolique, moyennant la prise en charge par les acquéreurs de la totalité des frais de bornage et d'acte.**
- **Autorise Mme le Maire à confier la négociation de la cession de ladite parcelle à l'étude de Maître Claude GRAULIERE, Notaire à Saint-Amant-Tallende.**
- **Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession de ladite parcelle.**

**6. Questions diverses :**

Elections des conseillers départementaux et des conseillers régionaux les 20 et 27 juin prochain : Mme le Maire demande au conseil de se rendre disponible, 'un planning des permanences sera transmis.

Intervention de Julien MARTIN : pertinence d'installation de 12 bancs supplémentaires avec pour priorité le chemin d'accès au puy de Saint-Sandoux. Noël BOIVIN prend note du besoin de bancs supplémentaires les emplacements seront à déterminer.

Intervention de Noël BOIVIN : la signalétique portant réglementation de l'accès au puy sera installée dans les prochains jours.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h06**

**Le Maire**

**Martine TYSSANDIER**